

Le Ministre

Monsieur Georges KNECHT Secrétaire général SNIPAT 19, rue Vieille du Temple 75004 PARIS

Paris, le 1 1 JAN 2022

Monsieur le Secrétaire général,

Je tenais tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la qualité de nos échanges quant aux transformations en cours au sein de la police nationale. Celles-ci sont nombreuses, et concernent chaque corps de la police nationale à des degrés différents ; je pense notamment à la réforme de la police nationale avec la création des directions départementales de la police nationale, ou encore à la refonte des cycles horaires et des règles de mutation.

Lundi dernier, le Président de la République a annoncé à Nice que la future grande loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), qui fait suite au *Beauvau de la sécurité*, sera présentée en Conseil des ministres en mars prochain.

Après 10 milliards d'euros d'augmentation du budget du ministère de l'Intérieur sur le quinquennat 2017-2022, cette LOPMI portera un nouveau renforcement des moyens inédit dans l'histoire du ministère de l'Intérieur, puisque l'engagement pris est d'un milliard d'euros supplémentaire chaque année pendant 5 ans.

Cela représentera un effort pour la Nation de 15 milliards d'euros sur le prochain quinquennat.

D'ici la présentation du projet de LOPMI en Conseil des ministres, le Président de la République m'a demandé de poursuivre les discussions avec les représentants des agents du ministère de l'Intérieur sur son contenu.

Les dispositions porteront sur les transformations profondes attendues par les agents de la police nationale et par les Français, en premier lieu le doublement de la présence des policiers et des gendarmes sur la voie publique d'ici 2030. Pour y parvenir, nous devrons intensifier la substitution des personnels actifs par des personnels administratifs ou encore la suppression tant attendue par vos collègues des tâches périphériques. J'ai également proposé de discuter de l'opportunité d'une légère augmentation du temps de travail, de l'ordre de deux heures par exemple, en contrepartie d'une sur-rémunération.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite que la LOPMI reconnaisse les mérites de certaines catégories d'agents exposés. Je tenais donc à vous détailler le contenu de certaines mesures envisagées pour les personnels de la police nationale, au-delà même du corps que vous représentez.

S'agissant tout d'abord des gardiens de la paix, le Président de la République a annoncé sa volonté que puissent être revalorisées les unités de « police secours » et les policiers travaillant la nuit. Aussi, dans le cadre de la future LOPMI, je propose la création d'une indemnité spécifique pour les personnels des unités de police secours, de 100 euros par mois, et le triplement de l'indemnité de travail de nuit (ITN) créée fin 2020.

Je vous confirme par ailleurs être prêt à conclure les discussions engagées concernant la réforme statutaire portant fusion des grades de gardien de la paix et de brigadier pour une mise en œuvre le 1er janvier 2023.

D'autre part, je sais les inquiétudes soulevées dans les rangs des CRS par la bascule du versement de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) sur le bulletin de paie. Si cette réforme ne saurait être remise en cause, la LOPMI pourrait garantir le montant net de l'IJAT, pour que son montant brut soit revalorisé automatiquement en cas de hausse des cotisations. Je suis également prêt à discuter d'une évolution du niveau de l'IJAT sur les 5 années à venir.

Vous connaissez également notre engagement fort pour mettre un terme à la crise de l'investigation. Au-delà des décisions courageuses déjà prises, comme la formation OPJ des élèves gardiens de la paix à compter de septembre 2022 et la possibilité de passer l'examen à l'issue de leur scolarité, je m'engage à porter à 1500 euros par an le montant de la prime qui avait déjà été revalorisée de 20% à compter du 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, son bénéfice sera ouvert aux officiers et commissaires exerçant la qualité d'OPJ.

S'agissant des officiers et des commissaires, notre demande d'un engagement plus important sur le terrain ira de pair avec une revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) de 5% la première année. Cette mesure viendra en complément du dispositif annoncé dans le cadre du Beauvau de la sécurité pour le logement : fluidification de la gestion des prises en charge pour nécessité absolue de service (NAS) et expérimentation d'une indemnité de logement.

Par ailleurs, au-delà des personnels actifs, notre stratégie de transformation repose largement sur la mobilisation des personnels administratifs et techniques, notamment à travers les nouvelles fonctions de « greffiers de police ». Ces personnels ont payé un très lourd tribut lors des dernières attaques terroristes, et la Nation leur doit reconnaissance. Plus que jamais, ils font partie intégrante de la grande famille de la police nationale. Nous allons donc instaurer, à compter du 1er janvier 2023, une indemnité de sujétion spéciale (ISS) dont le montant de base et l'évolution restent à discuter ensemble.

Concernant enfin les personnels scientifiques, la LOPMI devra concrétiser le chantier statutaire annoncé dans le cadre du *Beauvau de la sécurit*é qui doit prolonger la réforme en cours d'examen au conseil d'Etat. A ce titre, je veux poursuivre la revalorisation des emplois de techniciens et d'ingénieurs.

Je souhaite que vous puissiez m'adresser, par retour de courrier, vos premières réactions.

À ma demande, mon conseiller social et la direction générale de la police nationale conduiront ensuite avec vous les discussions autour de ces propositions. A l'issue de cette phase de travail, nous pourrons nous revoir début février pour conclure ces travaux par la signature d'un protocole prévoyant et le cadencement de ces mesures au cours des 5 années à venir.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement au service des agents de la police nationale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Gérald DARMANIN

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 Standard: 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60 Adresse internet: www..interieur.gouv.fr